PAR AUTORITE.

LOIS DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Passées à la Première Session de la Seizième Législature.

Promulguées le

No. 1. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte de la Nouvelle-Orléans, vs. Behrens," en Cour Supérieure, à la Cour de District. Approuvé le 16 janvier. 20 janv
No. 2. Résolution invitant les Sénateurs et Représentants du Congrès des Etats-Unis à obtenir pour le second régiment de dragons son ancienne dénomination de premier régiment, et son ancienne organisation, et à faire qu'il soit maintenu en garnison dans ce pays ; pour conserver, pendant le reste de l'année. 20 janv

No. 3. Résolution relative aux salaires du secrétaire d'Etat et du greffier de la Chambre des Représentants, en ce qui a trait aux services rendus par ces derniers comme membres de la Chambre des Représentants et du Sénat, et de la Chambre des Représentants, et des sergens d'armes de ces deux Chambres. Approuvé le 17 janv. 20 janv

No. 4. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour accorder des secours au Collége de Jefferson," approuvé le vingt-cinq mars, tel que ledit acte a été amendé par un acte approuvé le vingt-six mars. Approuvé le 21 janvier. 24 janv

No. 5. Acte pour vendre à la paroisse actuelle un terrain dans les paroisses de Carroll, Madison et Concordia. Approuvé le 21 janvier. 24 janv

No. 6. Résolution autorisant le Lieutenant-Gouverneur et le Contrôleur à mettre à la disposition de l'Ingénieur de l'Etat une quantité suffisante de nouveaux monnaie pour payer le salaire des différents employés mentionnés par publicité. Approuvé le 21 janvier. 24 janv

No. 7. Acte pour convertir le bon peuple et pour l'Etat pour la refonte de son ancienne dette, et pour le convertir, le convoquer une Convention à l'effet d'amender la Constitution. Approuvé le 21 janvier. 30 janv

No. 8. Résolution invitant nos Sénateurs et Représentants au Congrès à appuyer l'immédiate admission du nouvel Etat de Wisconsin de la Rivière Rouge. Approuvée le 21 janvier. 6 fév

No. 9. Acte relatif à l'élection des membres du Jury le Police des paroisses Rapides et St. Landry. Approuvé le 31 janvier. 6 fév

No. 10. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer une compagnie d'assurances Volontaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le vingt-cinq février. Approuvé le 31 janvier. 7 fév

No. 11. Acte pour transférer un recours de Martin G. Peck. Approuvé le 1er février. 7 fév

No. 12. Acte pour autoriser le Jury de Police de la Faculté de Natchitoches à imposer une taxe spéciale dans les limites de la corporation de la ville des Natchitoches, et pour d'autres objets. Approuvé le 1er février. 7 fév

No. 13. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer la ville de Shreveport dans la paroisse de Caddo, et pour d'autres objets," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le vingt-cinq février. Approuvé le 1er février. 7 fév

No. 14. Acte pour accorder des secours aux pauvres de la ville de Lafayette. Approuvé le 6 février. 9 fév

No. 15. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour pourvoir au jugement de certains procès pendants dans la Cour de District du troisième district judiciaire," approuvé le vingt-sept février, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 1er février. 9 fév

No. 16. Acte pour créer de nouveaux sièges de justice et pour en changer d'autres de place dans les paroisses de Concordia, Morehouse et Ouachita. Approuvé le 6 février. 9 fév

No. 17. Acte pour incorporer la Société Française de Bienfaisance de Natchitoches, et pour d'autres objets. Approuvé le 6 février. 9 fév

No. 18. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 6 février. 9 fév

No. 19. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer la Société Française de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 6 février. 9 fév

No. 20. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer la Société Française de Bienfaisance de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 6 février. 9 fév

No. 21. Acte relatif au conservateur des hypothèques de la paroisse de Lincoln. Approuvé le 10 février. 13 fév

No. 22. Résolution autorisant le conservateur des archives de l'Etat à faire imprimer un nombre additionnel d'exemplaires des Statuts de la Louisiane, et pour d'autres objets. Approuvée le 10 février. 13 fév

No. 23. Acte pour abroger l'acte intitulé "Acte pour changer le mode de tenir les élections dans la paroisse d'Ascension, et pour changer aussi le lieu de la séance d'élection de la dite paroisse," approuvé le vingt-quatre février tel huit cent quarante et un, et pour d'autres objets. Approuvé le 10 février. 13 fév

No. 24. Acte pour abroger l'article trois cent quatre-vingt-dix du Code de Procédure, approuvé le 16 février. 14 fév

No. 25. Acte relatif au recours de l'Etat, résultant de la taxe imposée aux agents des assureurs étrangers et des compagnies de chemins de fer. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 26. Acte pour suggérer le nombre des jurés dans les paroisses de l'Assomption, Lafourche et Terrebonne, et le mode de les choisir. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 27. Acte pour abroger l'article trois cent quatre-vingt-dix du Code de Procédure, approuvé le 16 février. 14 fév

No. 28. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'établissement des écoles publiques dans la paroisse de Livingston et pour d'autres objets," approuvé le vingt-un février, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 29. Acte pour abroger l'article trois cent quatre-vingt-dix du Code de Procédure, approuvé le 16 février. 14 fév

No. 30. Acte pour abroger l'article trois cent quatre-vingt-dix du Code de Procédure, approuvé le 16 février. 14 fév

No. 31. Acte pour autoriser la paroisse de Natchitoches à imposer une taxe spéciale dans les limites de la corporation de la ville des Natchitoches, et pour d'autres objets. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 32. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 33. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 34. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 35. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 36. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 37. Acte relatif au recours de l'Etat, résultant de la taxe imposée aux agents des assureurs étrangers et des compagnies de chemins de fer. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 38. Acte pour autoriser le nombre des jurés de police dans la paroisse d'Ouachita et pour donner des limites et jurisdictions à quatre districts de police dans la paroisse d'Ouachita, et des comparutions des jurés de police dans les districts. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 39. Acte pour abroger l'article trois cent quatre-vingt-dix du Code de Procédure, approuvé le 16 février. 14 fév

No. 40. Acte pour abroger l'article trois cent quatre-vingt-dix du Code de Procédure, approuvé le 16 février. 14 fév

No. 41. Acte pour accorder à Thomas G. Goodwin et William Godwin le privilége de leur un bac sur la rivière Sabine, et pour d'autres objets. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 42. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour incorporer la ville de Shreveport dans la paroisse de Caddo, et pour d'autres objets," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le vingt-cinq février. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 43. Acte pour accorder des secours aux pauvres de la ville de Lafayette. Approuvé le 16 février. 14 fév

No. 44. Acte pour amender l'acte intitulé "Acte pour pourvoir au jugement de certains procès pendants dans la Cour de District du troisième district judiciaire," approuvé le vingt-sept février, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 1er février. 14 fév

No. 45. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 46. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 47. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 48. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 49. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 50. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 51. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 52. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 53. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 54. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 55. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 56. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 57. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 58. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 59. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 60. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 61. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 62. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 63. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 64. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 65. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 66. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 67. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 68. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 69. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 70. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 71. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 72. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 73. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 74. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 75. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 76. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 77. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 78. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 79. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 80. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 81. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 82. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 83. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 84. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 85. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 86. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 87. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 88. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 89. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 90. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 91. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 92. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 93. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 94. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 95. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 96. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 97. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 98. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 99. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 100. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 101. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 102. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 103. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 104. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 105. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 106. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 107. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 108. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 109. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 110. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 111. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 112. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 113. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 114. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 115. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 116. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 117. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 118. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 119. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 120. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 121. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 122. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 123. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 124. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 125. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 126. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 127. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 128. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 129. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 130. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 131. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 132. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 133. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 134. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 135. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 136. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 137. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 138. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 139. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 140. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 141. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 142. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 143. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 144. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 145. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 146. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 147. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 148. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 149. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 150. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 151. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 152. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 153. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 154. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 155. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 156. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 157. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pourvoir à l'enlèvement des ordures dans la ville de la Nouvelle-Orléans," approuvé le vingt-un mars, tel dit acte a été amendé par un acte approuvé le 16 février. 14 fév

No. 158. Acte pour transférer un acte intitulé "Acte pour pour